

Droit d'asile: le Sénat va muscler la loi

Après les critiques de la Cour des comptes sur les failles du système d'accueil des réfugiés, la Haute Assemblée veut retoucher le projet de réforme du gouvernement, qui élude la question clé de l'éloignement des déboutés.

JEAN-MARC LECLERC jmleclerc@lefigaro.fr

IMMIGRATION La réforme Cazeneuve sur le droit d'asile? « Un dispositif manquant d'efficacité et de cohérence. » Cette fois, ce n'est pas la Cour des comptes qui le dit, mais François-Noël Buffet, sénateur maire UMP d'Oullins (Rhône) et rapporteur du texte devant la Haute Assemblée. Le Sénat passait, ce mardi, à la moulinette de sa commission des lois le projet de loi du gouvernement censé sauver le système d'accueil et d'hébergement des étrangers demandeurs du statut de réfugié politique en France. Avec pas moins de 286 amendements étudiés, dont 180 émanant directement du rapporteur.

L'objectif était clair : muscler un texte considéré comme insuffisant. Surtout à l'heure où des milliers de migrants se présentent chaque jour aux portes de l'Europe, venus de Syrie et d'Afrique subsaharienne, via la Libye. La potion est radicale : des délais encore plus courts dans le traitement des dossiers ; la fin de l'inconditionnalité de l'hébergement des déboutés, pour suivre une jurisprudence de 2012 du Conseil d'État qui n'est pas appliquée ; des centres de retour dédiés (ceux que Bernard Cazeneuve n'a pas osé mettre dans son projet) pour renvoyer les indésirables ; des assignations à résidence également. Bref, les moyens d'un éloignement plus effectif des déboutés, question centrale à laquelle le projet Cazeneuve ne répondait pas. De l'avis même de la Cour des comptes.

La majorité des déboutés sera régularisée au bout de cinq ans

LA COUR DES COMPTES

Car les termes de l'équation sont connus : 60 000 demandeurs par an en moyenne en France, dont un quart seulement obtient une protection, les déboutés devant en principe partir ou être renvoyés. Mais ils restent. Ce qui ajoute au flux d'immigration non détecté 40 000 à 50 000 illégaux supplémentaires par an, soit 200 000 migrants économiques en cinq ans. Or, au bout de cinq années sur le territoire, ces recalés auront droit à une régularisation.

Cette fois, ce n'est pas le Sénat qui le dit, mais la Cour des comptes, dans un rapport confidentiel publié le 13 avril dernier par *Le Figaro*. « La majorité des personnes déboutées sera régularisée au bout de cinq ans depuis la circulaire du ministre de l'Intérieur du 28 novembre 2012. » En clair : la circulaire Valls serait une incitation à l'immigration...

À la suite de ces révélations, le Sénat, qui devait se prononcer sur le projet Cazeneuve le 5 mai, a réclamé le report du vote et l'audition de la Cour des comptes. Le rapport n'étant pas « finalisé », les magistrats n'ont pu transmettre officiellement le document, qui pourrait donc être « finalisé » fin juin. Mais, le 29 avril dernier, discrètement, le patron de la Rue Cambon, Didier Migaud, et le président de la 4^e chambre de la Cour, qui a produit le rapport initial, sont allés rendre visite au président de la commission des lois, Philippe Bas (UMP), en présence du rapporteur Buf-

40 000
étrangers déboutés
par an au moins
restent sur le territoire français

fet. « Et ils n'ont pas remis en cause le fond du rapport », déclare ce dernier.

Le débat a porté sur le coût de l'asile, estimé à 2 milliards d'euros par les magistrats - le gouvernement assurant que le coût est moins élevé, sans pouvoir le chiffrer avec précision. La Cour veut aussi confronter son estimation du taux de déboutés effectivement renvoyés (1 %, selon elle) avec celle du gouvernement (plus proche de 10 %, selon Bernard Cazeneuve). Ce qui ne changera pas fondamentalement la donne : ce

sont bien au moins 9 déboutés sur 10 qui restent en France.

La loi sur l'asile peut-elle suffire ? Selon le sénateur Buffet, par stratégie politicienne, pour ménager sa gauche, « le gouvernement a voulu, à tout prix, traiter la question des déboutés dans un autre projet de loi sur le droit des étrangers, qui n'est toujours pas déposé au Parlement. Alors que tout est lié ! ».

Le Sénat comme la Cour des comptes le disent avec force : la crise de l'asile ne peut se régler sans procéder aux éloi-

gnements nécessaires de ceux qui engorgent le système au détriment des demandeurs risquant réellement leur vie dans leur pays d'origine.

Le texte sur l'asile arrivera au mieux jeudi soir en discussion générale au Sénat et doit revenir en séance pour deux jours le 18 mai. Celui sur le droit des étrangers ne sera pas examiné par les deux assemblées avant septembre ou octobre. « La France a pris un retard considérable », regrette le sénateur Buffet. En pleine crise migratoire... ■



Bernard Cazeneuve lors de sa visite au centre d'accueil de jour Jules-Ferry, lundi à Calais. PHILIPPE HUGUEN/AFP

Calais se prépare à un nouvel afflux de migrants

DELPHINE DE MALLEVOÛÉ
ENVOYÉE SPÉCIALE À CALAIS

MALGRÉ une légère baisse du nombre de migrants à Calais, les efforts déployés ces derniers mois par l'État et les élus locaux pour lutter contre l'immigration clandestine ne sont-ils pas comme un pansement sur une jambe de bois, compte tenu de l'affluence attendue dans les prochains mois avec les arrivées massives par l'Italie ?

Autorités comme habitants, tous le redoutent et attendent juin et juillet dans l'inquiétude. « Les chiffres baissent mais le double de migrants est en train d'arriver par la Méditerranée. Alors quoi ? », interroge Jean-Paul, un Calaisien. On peut écoper l'eau du bateau éternellement mais si on ne se décide pas à boucher les brèches une fois pour toutes, un jour ou l'autre, on coulera ! »

Les migrants avoisinaient les 3 000 fin 2014 et sont désormais 2 300 à 2 400, selon les autorités préfectorales. Encouragés par l'État à demander l'asile, ils sont 455 depuis le début de l'année à l'avoir fait, 885 demandes ayant été formulées sur toute l'année 2014 et

seulement 399 en 2013. En outre, plus de 600 migrants ont été orientés vers des structures d'hébergement dans d'autres départements. Et 1 700 éloignements ont eu lieu l'année dernière depuis Calais. Les interpellations de passeurs ont aussi augmenté. Six filières ont déjà été démantelées depuis le début de l'année. En 2014, vingt-cinq l'avaient été « dont neuf spécialisées dans l'acheminement vers la Grande-Bretagne », s'est félicité Bernard Cazeneuve, venu lundi à Calais, soit « 30 % de plus que les autres années ».

Le ministre de l'Intérieur n'ignore pas les limites de son plan de lutte contre l'immigration irrégulière. Elle ne pourra être jugulée à Calais et ailleurs que si « chaque pays d'Europe prend sa part », a-t-il martelé. « L'Europe connaît une grave crise migratoire », elle « a le devoir d'être à la hauteur d'elle-même » et non de « céder à ses égoïsmes nationaux ».

Pour l'heure, les migrants de Calais ont été décentrés de la ville, avec l'expulsion des plus gros squats et l'ouverture, en janvier, du centre d'accueil de jour Jules-Ferry, à 5 km. Avec, aussi, la mise à disposition, juste à côté, d'un

terrain municipal de 20 hectares où s'est recrée une « jungle » autorisée. Ce déplacement engendre de nouvelles problématiques. L'accès à la mer est désormais plus facile puisque la « jungle » se situe sur le cordon dunaire, au-delà de la rocade portuaire qui, jusqu'alors, la séparait des anciens gros squats. Autorités et marins craignent

L'Europe connaît une grave crise migratoire, elle a le devoir d'être à la hauteur d'elle-même et non de céder à ses égoïsmes nationaux

BERNARD CAZENEUVE

des tentatives de traversée de la Manche par des embarcations de fortune (lire ci-dessous), ce qui était inexistant jusque-là.

Quant aux intrusions massives dans le port pour monter à bord des ferries, qui se multipliaient ces derniers mois, elles ne sont plus possibles en raison de l'édification de hautes clôtures barbe-

lées sur des kilomètres. Aussi se reportent-elles aujourd'hui sur Eurotunnel, où les migrants « déambulent chaque jour par centaines » en empruntant à pied les accès autoroutiers, témoigne un policier de Calais.

De son côté, quoique soulagée d'un certain retour à la normale au centre-ville, la municipalité anticipe les futures vagues d'immigration en renforçant son dispositif de sécurité. Elle vient de doter la police municipale d'un centre de surveillance vidéo avec 22 caméras mobiles et fixes installées dans les points névralgiques de la ville, qui enregistrent 24 heures sur 24.

À ce jour, elles quadrillent le quartier nord de Calais, où se concentrent les passeurs, mais « une phase d'extension » vers le centre et le quartier de la gare est en cours, confie la sénatrice-maire (UMP) de Calais, Natacha Bouchart. Face aux écrans muraux de ce centre où les zooms s'activent sur le moindre passant, Bernard Cazeneuve approuve la « vertu dissuasive » du dispositif et recommande avec insistance de « relier le système au commissariat central pour coordonner les forces de police nationale et municipale ». ■



Le déplacement de la « jungle » pourrait faciliter les traversées par la mer

Hormis un migrant retrouvé en mer sur un radeau au printemps 2014, les tentatives de traversée par bateau depuis Calais jusqu'à Douvres ne sont pas pratiquées par les clandestins. Ni individuellement - les passeurs détiennent les papiers des migrants - ni par le biais des filières. Mais ces dernières pourraient désormais y songer, craint-on à Calais depuis que la « jungle » a été déplacée. D'abord parce qu'elle a un accès plus proche à la mer mais surtout parce que ce côté-ci de la côte, « en raison de bancs de sable », « n'est pas une zone de navigation commerciale, elle est donc beaucoup moins surveillée », explique un professionnel local du sauvetage en mer. « Les passeurs pourraient donc

plus facilement organiser des traversées avec des Zodiac », d'autant qu'« il y a un seul patrouilleur des douanes dans le coin », dit-il. « Cela m'étonnerait que les passeurs abandonnés ne se jettent pas sur l'occasion... », renchérit un autre marin. L'Angleterre est à 30 km des côtes françaises. « À une vitesse moyenne de 25 ou 30 nœuds, on y est en une demi-heure, souligne un navigateur. Mais bien plus avec une embarcation de fortune, plus sensible aux courants. » Précisément ce qui rendrait la chose encore plus aventureuse, voire impossible, pour un nageur qui, lui, aurait « 70 km à parcourir », estime un sauveteur.

D. M.

ZOOM

Décès à la maternité d'Orthez : l'anesthésiste responsable pénalement

Deux rapports d'expertises confirment l'alcoolisme et la responsabilité pénale d'Helga Wauters, médecin anesthésiste belge mise en examen après le décès d'une patiente dont elle avait la charge à la maternité d'Orthez, dans les Pyrénées-Atlantiques, fin septembre. Selon l'avocat de la famille de la victime, le second rapport en toxicologie, réalisé à partir d'analyse de cheveux de l'anesthésiste, indique qu'« au moins pendant les six derniers mois avant le prélèvement, effectué juste après les faits, Helga Wauters était une consommatrice excessive et chronique d'alcool ».